

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2023

SECTEUR JUSTICE PENALE DES MINEURS

Centre Educatif Fermé la Mazille

87 Impasse la Mazille

69550 SAINT-JEAN LA BUSSIÈRE

04 74 05 99 00

Cef.lamazille@acolea-asso.fr

Monsieur Guillaume OLIVE, directeur de secteur

Monsieur Patrice BARRIOL, directeur adjoint

Association ACOLEA

14 rue de Montbrillant

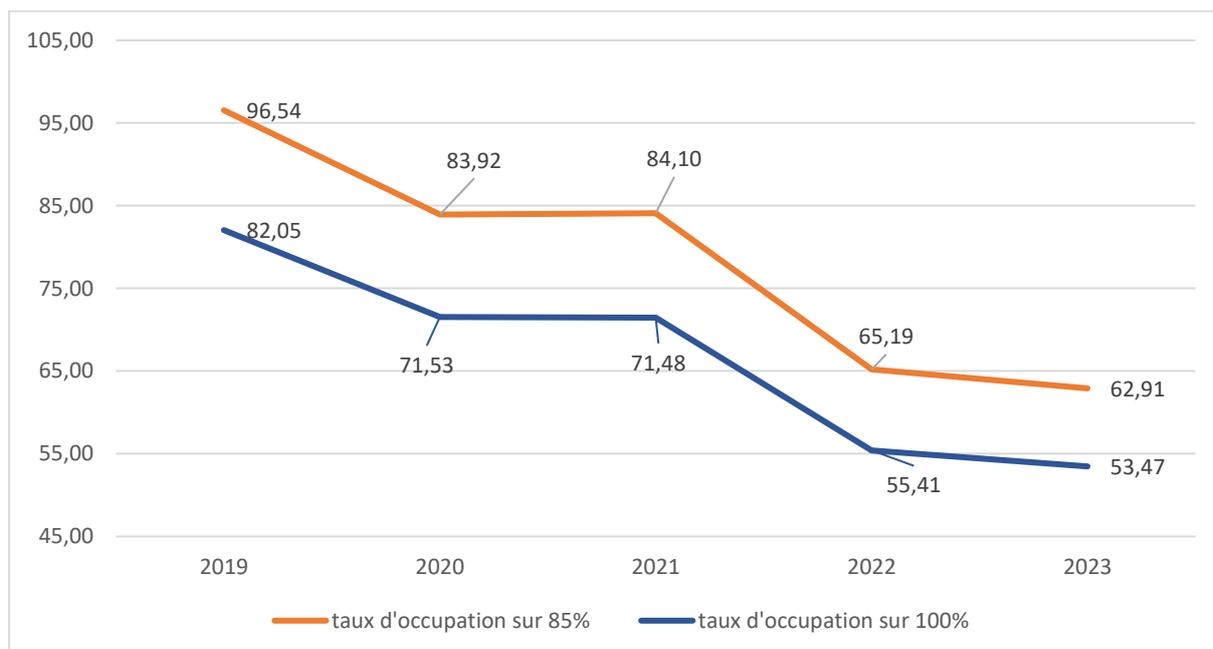
69003 Lyon

Directrice Générale : Anna Sauri Lopez

1. Activité et personnel

1.1. Activité

Taux d'occupation annuel



En 2023, l'activité du CEF a atteint 2 342 journées, soit un taux d'occupation de 62.91% par rapport à l'activité fixée par la DPJJ.

Sur le plan structurel, nous pouvons dégager plusieurs paramètres induisant une variation mesurable et conséquente de l'activité :

- Maintien du placement pendant la période de détention : 99 journées,
- Maintien du placement durant les temps d'absences dans l'attente de mainlevées : 263 journées,
- Nombre de journées officiellement réservées (soit-transmis) : 38 journées

ACTIVITE	
nombre de journées réalisées	2342
nombre de journées incarcération	99
nombre de jours d'absence de plus 48 heures	263
- dont fugues + 48 heures	263
- dont hospitalisation + 48 heures	0
- dont absence autres de + de 48 heures	0
PLACES RESERVEES SUR DEMANDE DU MAGISTRAT	
Nombre de journées places réservées	38

Le déficit d'activité s'explique par le manque de stabilité et de consolidation des ressources humaines. La crise de l'attractivité des métiers dans le secteur est encore plus prégnante en hébergement.

Le choix a été fait, pour préserver un accompagnement de qualité, de limiter les accueils durant certaines périodes de l'année.

1.2. Les ressources humaines

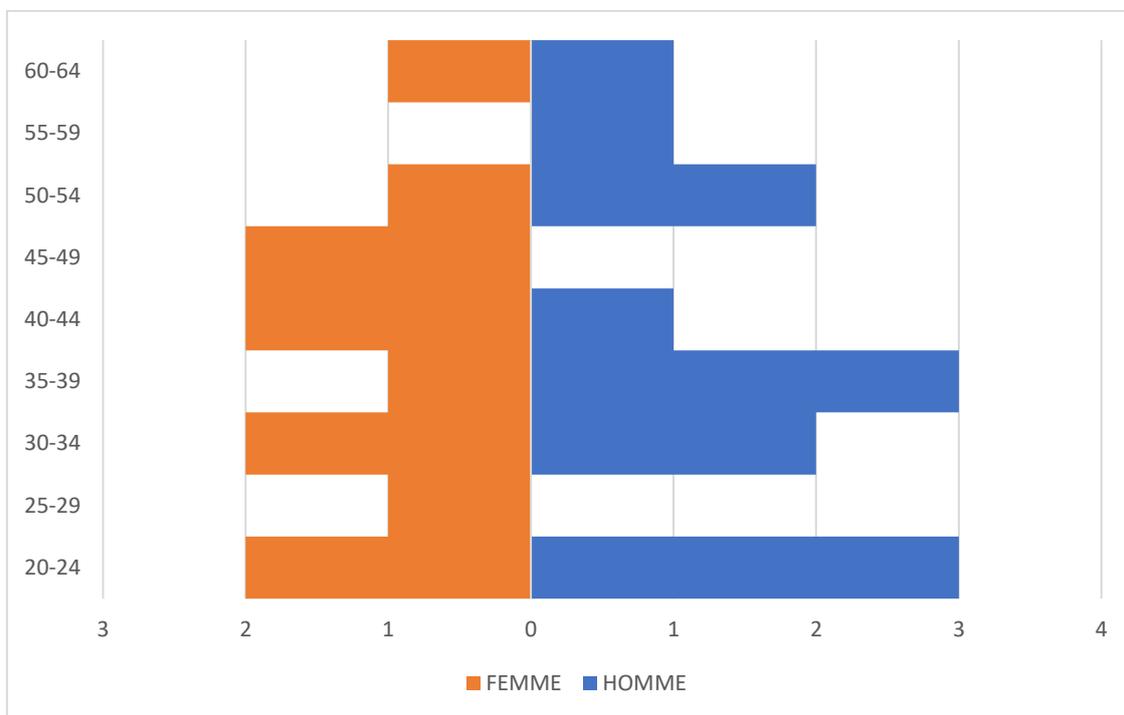
Conformément au cahier des charges, l'organigramme du CEF est de 26.5 ETP auxquels nous pouvons ajouter 2 ETP de contrat en alternance autorisés par la DIRPJJ soit un total de 28.5 ETP.

Au 31/12/2023, l'équipe est composée de 25 professionnels, 12 femmes et 13 hommes.

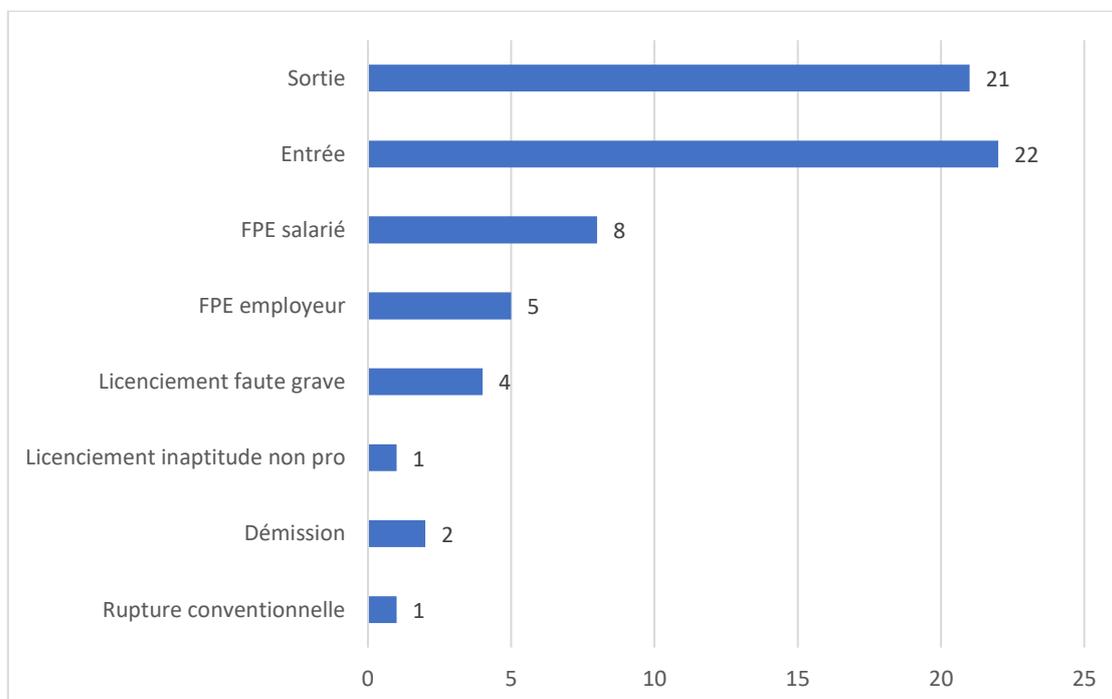
Ci-dessous les postes autorisés en 2023 et les évolutions présentées en 2024 :

	ETP 2022	ETP 2023	ECART
DIRECTION	2.8	2.8	
Directeur de secteur	0.8	0.8	
Directrice adjointe	1	1	
Chef de service	1	1	
ADMINISTRATION	0.7	1	+0.3
Assistante administrative	0.7	1	+0.3
SERVICE GENERAUX	4	5	+1
Surveillants de nuit	3	4	+1
Maîtresse de maison	1	1	
SOCIO-EDUCATIF	16	15,7	-0,3
Coordinateur socio-éducatif	1	1	
Educatrice référente de parcours	1	1	
Educateurs référents vie quotidienne (hébergement)	10	9	-1
Educateurs techniques et sportifs (Activités de jour)	4	4,7	+0,7
MEDICAL et PARA-MEDICAL	2	2	
Psychologue	1.8	1.5	-0.3
Infirmier	0,2	0.5	+0.3
CONTRAT ALTERNANT	2	2	
TOTAL	28,5	28.5	

Pyramide des âges



Mouvement des personnels



1.3. Formations collectives

Le Pôle territorial de Formation (PTF) de la PJJ est un des partenaires majeurs avec lequel nous œuvrons pour répondre aux enjeux de professionnalisation des personnels en CEF.

Le PTF propose aux nouveaux professionnels 2 journées de formation théoriques puis un jour de formation toutes les 6 à 8 semaines sur un CEF différent avec un accès en amont à la formation e-learning de l'ABC de la PJJ, du bloc peines et du Code de Justice Pénale des Mineurs (CJPM). Les formations en e-learning sont accessibles à l'ensemble des professionnels.

Les référents Laïcité et Citoyenneté de la DTPJJ sont intervenus dans le cadre de la Mission Nationale de Veille et d'Information afin de sensibiliser et de soutenir les professionnels au montage de projets sur les thématiques de laïcité, de lutte contre toute forme de discriminations, de manifestations de racisme ou d'intolérance.

FORMATIONS	NOMBRE PROFESSIONNELS
Formation d'Adaptation à l'emploi (FAE CEF)	2
Les relations affectives et sexuelles chez l'adolescent (Centre de planification et d'éducation familiale)	5
Sensibilisation sur les addictions (Addictions France)	5
Construire et animer un programme d'accompagnement au projet personnel et professionnel	2
Laïcité, neutralité, Impartialité, prévention, suivi de radicalisation	8
Premiers Secours en Santé Mentale	3

2. Actions éducatives collectives ou partenariats

2.1. Les projets au CEF avec des partenaires récurrents

Depuis quelques années nous avons des partenaires récurrents :

- Le centre social d'Amplepuis :

Les cours de Français Langue Etrangère sont organisés par le centre social. Sur l'année 2022, deux élèves ont pu bénéficier de ces cours qui sont dispensés par des bénévoles les mardis et les jeudis après-midi de 14h à 16h.

- Le lycée François Mansart :

Le lycée professionnel François Mansart à Thizy est spécialisé dans les métiers du bâtiment. Des stages « découvertes » dans les métiers du bâtiment sont envisageables. Pour cela des conventions sont signées entre l'établissement scolaire et le CEF. Sur l'année 2022, trois jeunes ont émis le souhait de faire des stages « découvertes ». Au final, deux jeunes ont pu effectuer des stages qui les ont aidés dans la construction de leur projet de fin de placement. Les stages se sont très bien passés.

- La mission locale de Thizy :

Dans le cadre de leur recherche de stage, mais également de la création d'un contrat d'engagement jeune ou encore dans le cadre d'un service civique, la mission locale de Thizy est sollicitée. Des entrevues avec le conseiller sont réalisées. Les différentes actions peuvent être mise en place dans les environs du CEF mais également proche du domicile du représentant légal. Sur l'année 2022, six jeunes ont été suivi par la mission locale de Thizy.

- La radio d'Amplepuis « RVR Radio »

Que ce soit dans le cadre de stages ou encore dans le cadre de la découverte des métiers liés à la radio, nous avons un partenariat étroit avec la radio d'Amplepuis. Il leur est également important de mettre en valeurs les nombreuses actions menées par le CEF. Sur l'année 2022, deux élèves ont pu faire un stage d'une durée de deux semaines qui leur a permis de réaliser des actions concrètes comme l'enregistrement d'interview ou encore le montage ou l'enregistrement du journal. Au-delà des stages, les autres jeunes du CEF ont pu bénéficier de visites pour découvrir les locaux et le travail effectué.

Sur l'année 2023, nous avons pu mettre en place quatre nouveaux partenariats :

Le premier est le studio d'enregistrement de Tarare, via la mission locale. En effet, un studio d'enregistrement a été installé. Un intervenant fait le déplacement le mercredi sur le studio pour aider les jeunes qui le souhaitent à écrire des textes et à les enregistrer sur un fond musical. C'est aussi l'occasion pour les jeunes de découvrir le fonctionnement d'un studio et les différentes étapes pour la création d'une chanson de son écriture à sa sortie sur un album. Sur l'année 2023, deux jeunes ont pu bénéficier de ce partenariat.

Le second est avec Emmaüs à Mably. Chaque mardi puis par la suite le jeudi, un groupe de deux voire trois jeunes se rendent sur la journée à Emmaüs avec l'éducateur technique afin d'aider à décharger les camions et à trier les objets qui sont amenés par les professionnels et les particuliers. Ce partenariat est d'autant plus intéressant pour les jeunes placés au CEF car ils sont sollicités et leur aide est appréciée. Ils sortent de leur cadre de confort et rencontrent diverses personnes issues de milieu très différents.

Afin de permettre aux jeunes du CEF de pouvoir développer leurs compétences sportives, un partenariat avec la salle de sport de Roanne a été créé. Il s'agit d'un établissement qui met à disposition leurs machines afin de pouvoir prévoir des séances d'entraînements au niveau du cardio que du renforcement musculaire avec l'éducatrice sportive.

Et enfin, toujours dans le cadre du sport, un partenariat avec le club de football de Riorges a été établi qui peut permettre aux jeunes qui le souhaitent de participer aux entraînements avec les autres licenciés mais également d'encadrer des équipes jeunes.

2.2. Les projets innovants

- Projets « Culinaire »

Projet « Un dîner presque parfait au CEF la Mazille » :

Durant le mois de janvier 2023, ce projet a été l'occasion de faire voyager et découvrir des saveurs venues de nulle part. Il a été un concours exigeant avec la participation de trois binômes qui ont pu concevoir un repas thématique évalué sur quatre critères qui sont le choix du menu, la qualité culinaire, le visuel de l'assiette et le service et enfin l'animation et l'ambiance du repas.

Projet « Chocolats de Pâques » :

L'éducateur technique cuisine, spécialiste en pâtisserie et chocolaterie a souhaité mettre en place la création de chocolats de Pâques pour apprendre aux jeunes à travailler le chocolat et

leur montrer les différentes étapes de la fabrication de œufs, poissons, cloches et autres modèles de chocolat de Pâques que l'on peut trouver dans le commerce. Chaque jeune a pu bénéficier d'un sachet qu'il a pu emmener à sa famille lors de leur permission de sortie week-end.

Buffet « Séminaire accueil Acolea »:

Face au succès du buffet proposé lors des journées portes-ouvertes, l'association Acolea a demandé à l'éducateur technique cuisine de réaliser le repas du midi pour les séminaire d'accueil qui sont organisés tout au long de l'année. A chaque séminaire un jeune est sélectionné par l'éducateur technique qui conçoit le repas, le réalise, organise le transport ainsi que le service à table une fois sur place avec le mineur sélectionné.

2.3. Les Projets Sportifs

- Journée Omnisport :

Chaque année une équipe de CEF composée de trois jeunes accompagnés par deux éducateurs participent à un challenge sportif qui regroupait différentes structures de la PJJ. Au programme, course d'orientation, test de culture générale, VTT. Ces épreuves ont permis de se dépasser physiquement tout en alliant la collaboration, la coopération et le fair-play. Cette journée s'est déroulée le 14 juin 2023.

- Challenge Michelet :

Le Challenge Michelet est organisé chaque année par la protection judiciaire de la jeunesse. Il s'agit d'une manifestation sportive. Il réunit pendant une semaine environ 300 jeunes autour de dix disciplines sportives. Cette année trois jeunes du CEF ont pu participer aux épreuves de sélection. Une première journée de cohésion a eu lieu le 25 mars. Par la suite, un week-end de cohésion à Hauteville Lompnes a été organisé du 8 au 10 avril 2023. Cette année la semaine d'épreuves sportives a eu lieu du 5 au 9 juin au Touquet Paris Plage. Deux jeunes du CEF ont pu y participer.

- Marcher pour entreprendre :

Deux mineurs du CEF ont pu participer à cette action organisée par le DTPJJ Rhône Ain du 23 au 25 juin. Cette action centrée sur l'insertion était proposée à 8 jeunes et de 10 chefs d'entreprises. Ils étaient encadrés par 3 éducateurs de la PJJ et des accompagnateurs en montagne. Les mineurs ont réalisé une randonnée en montagne et ont pu participer à des

ateliers d'insertion et des activités sportives. Trois candidatures ont été envoyées par le CEF et deux d'entre elles ont été retenues.

- Les Olympiades du CEF :

Le mercredi 28 juin le CEF la Mazille a organisé ses toutes premières Olympiades. Au programme, des sports collectifs (football et volley-ball), du cross-fit, et des jeux de culture générale. Trois équipes venues de structures différentes sont conviées et une récompense est remise aux vainqueurs. Le CEF de Valence, celui de la Teyssone et l'EPE de Bourg en Bresse ont été conviés.

2.4. Projets inclusifs

- Le Mazland :

L'année 2023 a été l'occasion de relooker notre journal du CEF La Mazille. L'objectif de ce journal est de mettre en avant les adolescents du CEF ainsi que l'équipe pédagogique qui travaillent avec eux et de montrer les activités réalisées ainsi que d'expliquer leur placement et leurs projets personnalisés. Chaque édition fait l'objet d'une réunion du comité de rédaction comprenant un binôme de jeunes, qui change à chaque édition et qui choisissent les articles à mettre en avant, aide à l'écriture des articles et à la sélection des photos.

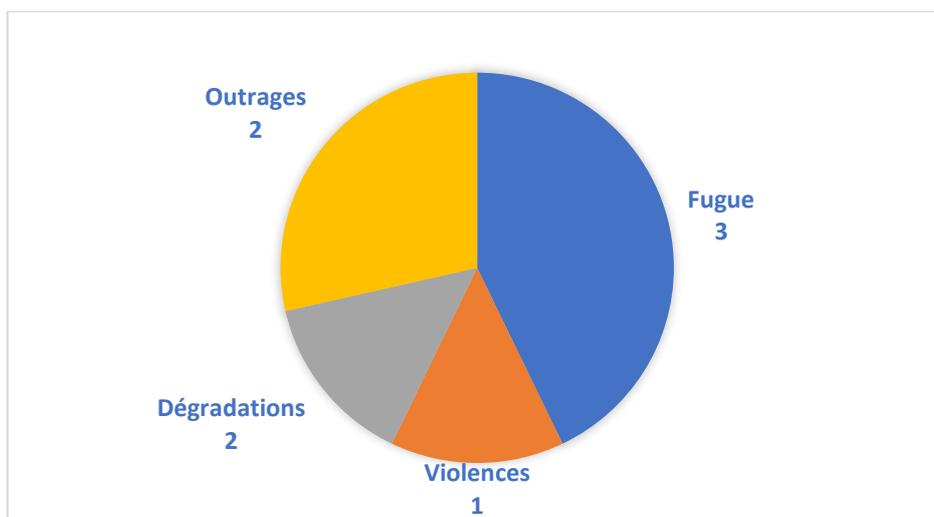
- Projet « Découvrons les instruments de musique » :

Un intervenant spécialisé dans la musique fait découvrir chaque mercredi matin des instruments de musique de la famille des percussions afin de leur apprendre à jouer des instruments mais également à écouter et à jouer ensemble. Chaque session a pu faire l'objet d'une représentation finale devant un public restreint afin de mettre en valeur le travail effectué par les adolescents.

3. Gestion des incidents

Nous recensons 9 incidents qui ont fait l'objet d'une « fiche incidents signalés » et d'une procédure judiciaire :

- 3 fugues dont 1 fugue à l'issue d'une audience
- 1 acte de violences sur personnel
- 2 faits de dégradations
- 2 faits d'outrage



Les incidents relevant d'infraction pénale ont été relativement faibles en 2023. La baisse de l'activité influe inéluctablement sur le niveau d'incidence.

Des échanges réguliers ont lieu avec les services de gendarmerie, la DTPJJ et les Magistrats, afin de traiter au mieux les situations les plus urgentes et de prévenir les risques d'escalade.

Le protocole gendarmerie/parquet relatif à la gestion des incidents en CEF, actualisé en 2022, est opérationnel.

4. Démarche qualité

La démarche d'amélioration continue de la qualité s'est caractérisée par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Comité de pilotage sur les risques psychosociaux :

Piloté par la responsable santé, sécurité, qualité de vie et conditions de travail, de concert avec la médecine du travail, un plan d'action a été déployé tout au long de l'année.

- Audit interne :

Un audit interne a été menée en février et mars 2023 sur la gouvernance, les fonctions support, la prise en charge et les aspects financiers. Un rapport d'audit a été rendu et un plan d'action a été décliné.

Ces plans d'action sont suivis et actualisés de manière trimestrielle.

- Guide pour la promotion de la bientraitance :

L'objet de ce guide est de garantir dans les établissements et services de l'association une démarche d'engagement vers la mieux-traitance, démarche d'appropriation des équipes d'un circuit de promotion de la bientraitance favorisant l'identification des situations de violence et de maltraitance.

Des groupes de travail ont été initiés pour sensibiliser les équipes et développer des outils spécifiques à l'environnement du CEF.

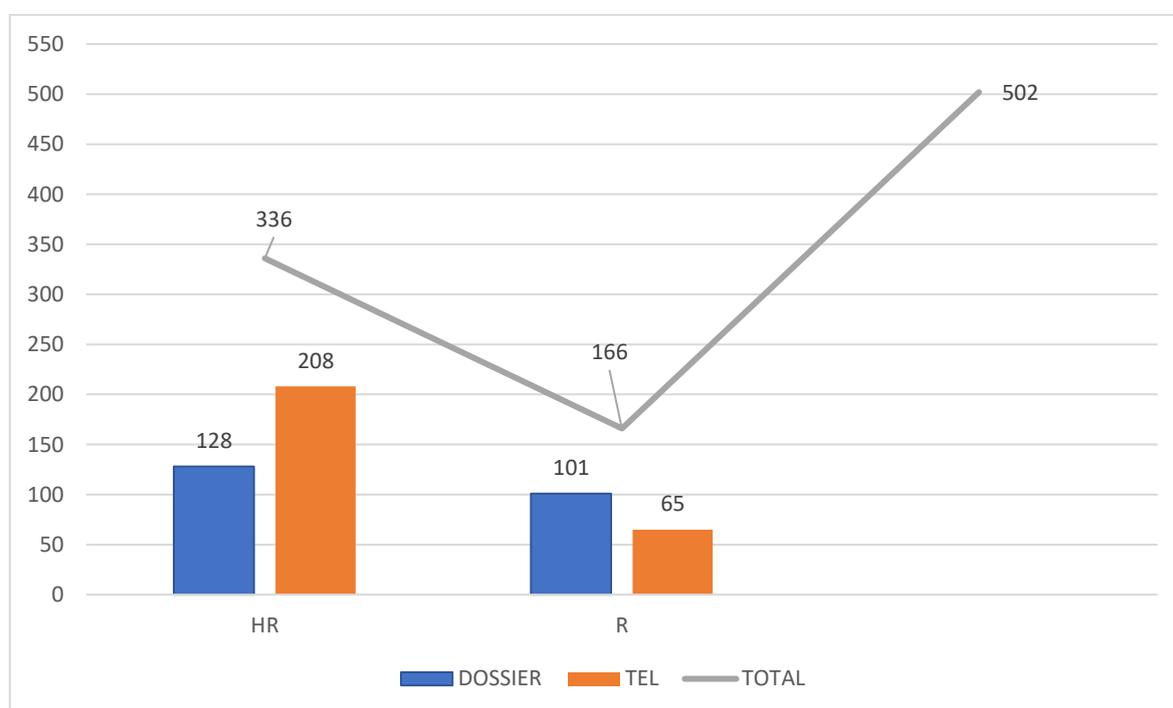
Des actions de formation sont venues compléter ce travail afin de renforcer l'évaluation des risques et la prévention des incidents.

5. Parcours des mineurs – Admissions et sorties

5.1. Demandes d'admissions

Nous avons reçu un total de 502 demandes d'admission (229 dossiers et 273 appels téléphoniques). Sur les 229 dossiers reçus, 101 proviennent des départements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dont 29 des départements du Rhône et de l'Ain (territoire de la DTPJJ).

Répartition des demandes d'admission



5.2. Mineurs admis en 2023

Sur cette période nous comptons 20 admissions, elles sont toutes originaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

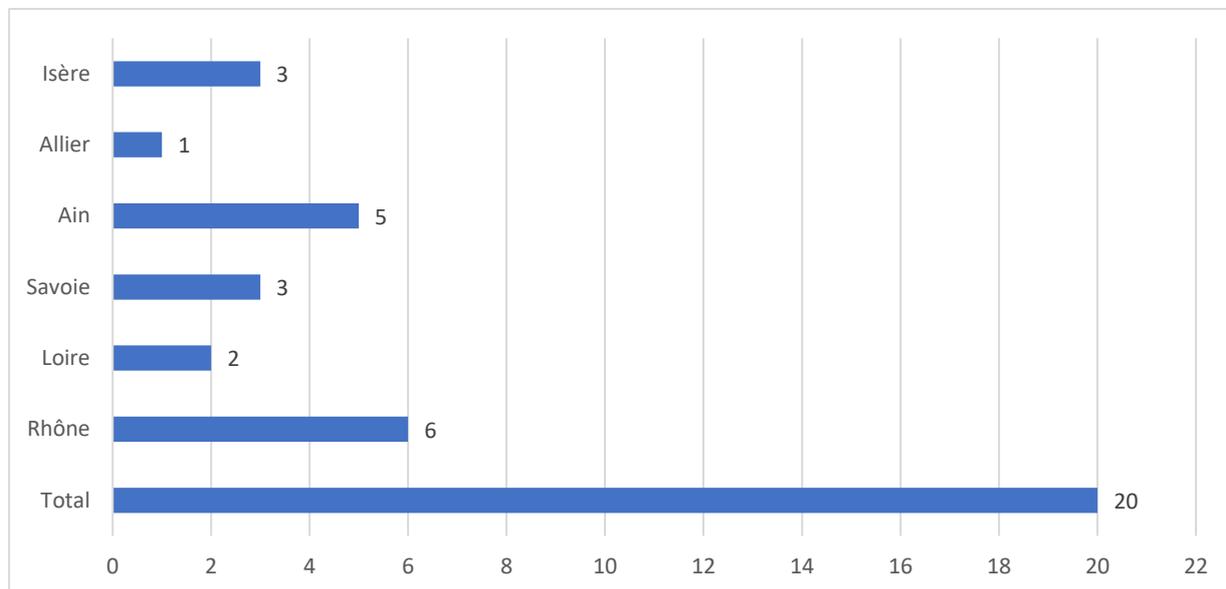
Sur les 20 jeunes, 6 mineurs sont du département du Rhône et 5 du département de l'Ain.

Pour le Rhône, 1 placement a été ordonné dans le cadre d'une admission programmée et préparée et 5 placements ont été prononcés de manière immédiate, suite à un déferrement.

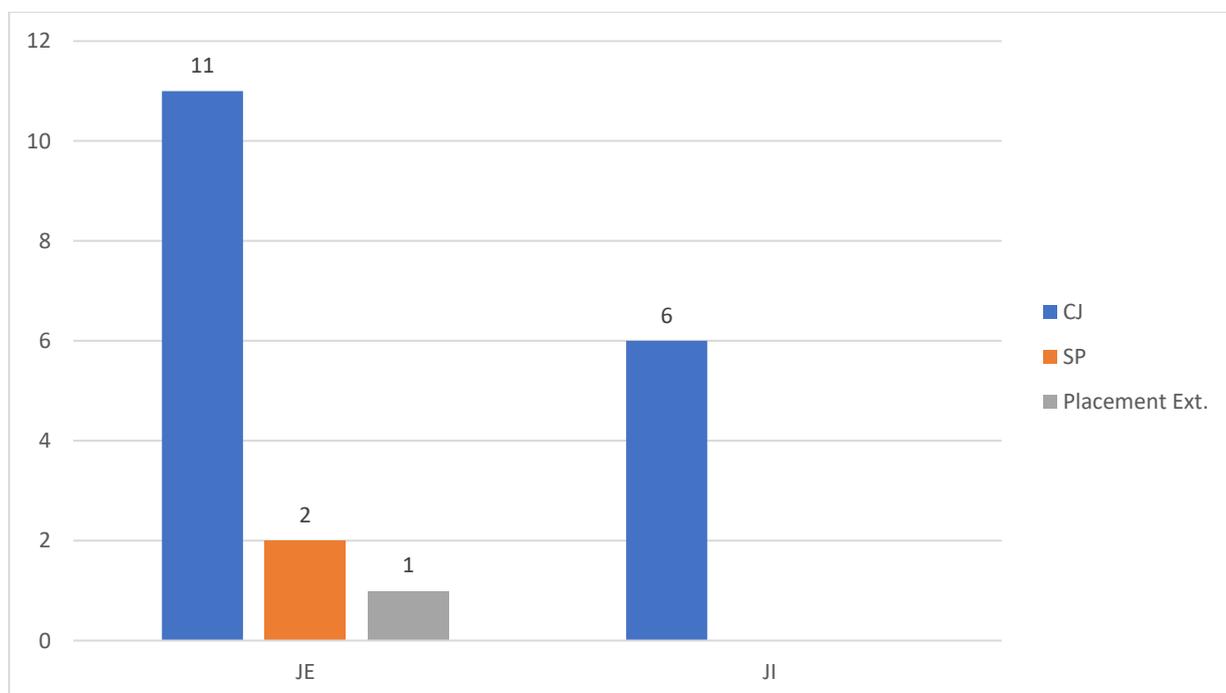
Concernant les 9 autres accueils de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 4 mineurs ont été placés dans le cadre d'une admission préparée et 5 mineurs ont fait l'objet d'un placement immédiat.

Nous veillons, dans la mesure du possible, à maintenir une diversité des profils accueillis tant au niveau des situations pénales que des zones géographiques. La priorité est donnée aux mineurs faisant partie du territoire de la DTPJJ Rhône-Ain.

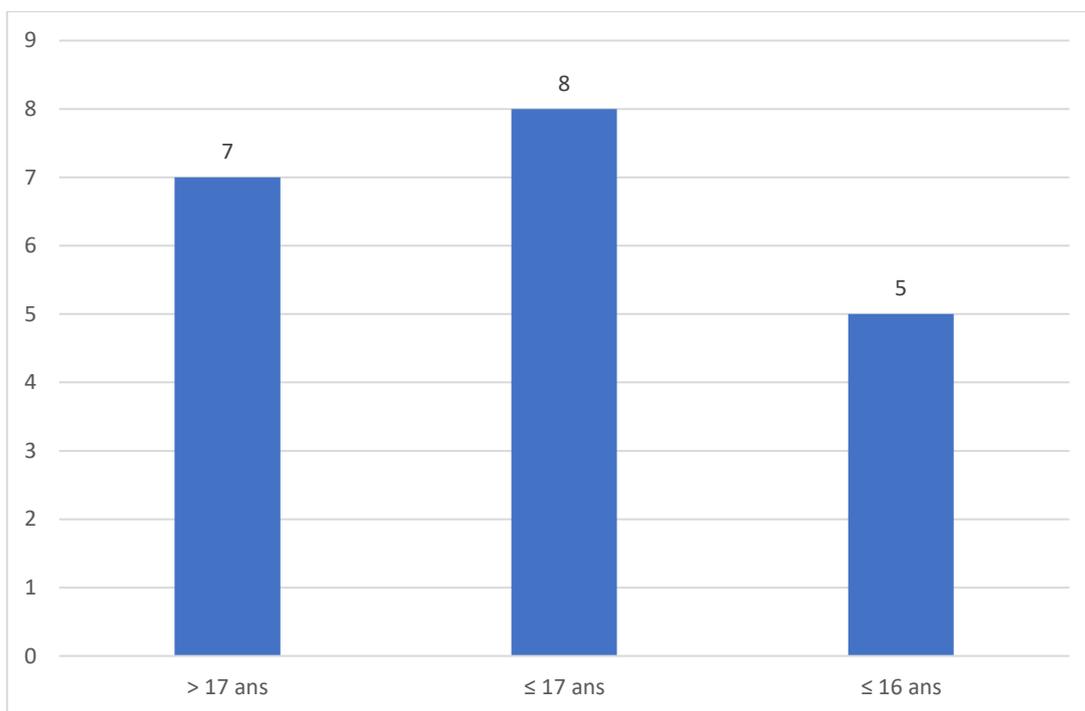
Nombre et origines géographiques des admissions



Juges et des mesures de sûreté

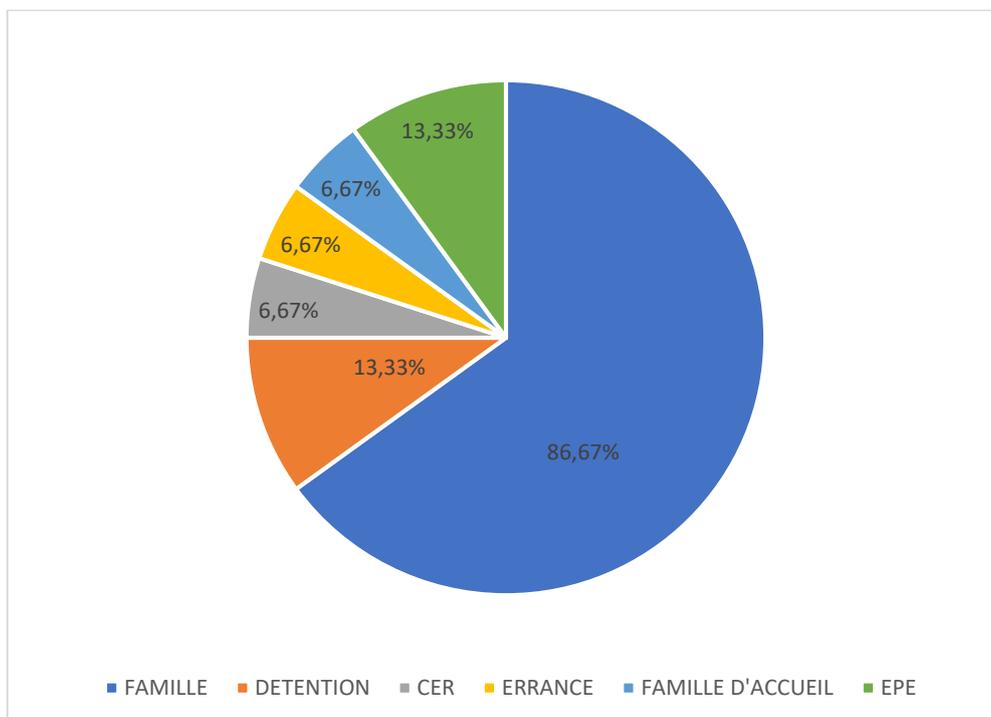


Age des mineurs accueillis



Sur les 20 mineurs admis en 2023, la moyenne d'âge est de 16.5 ans.

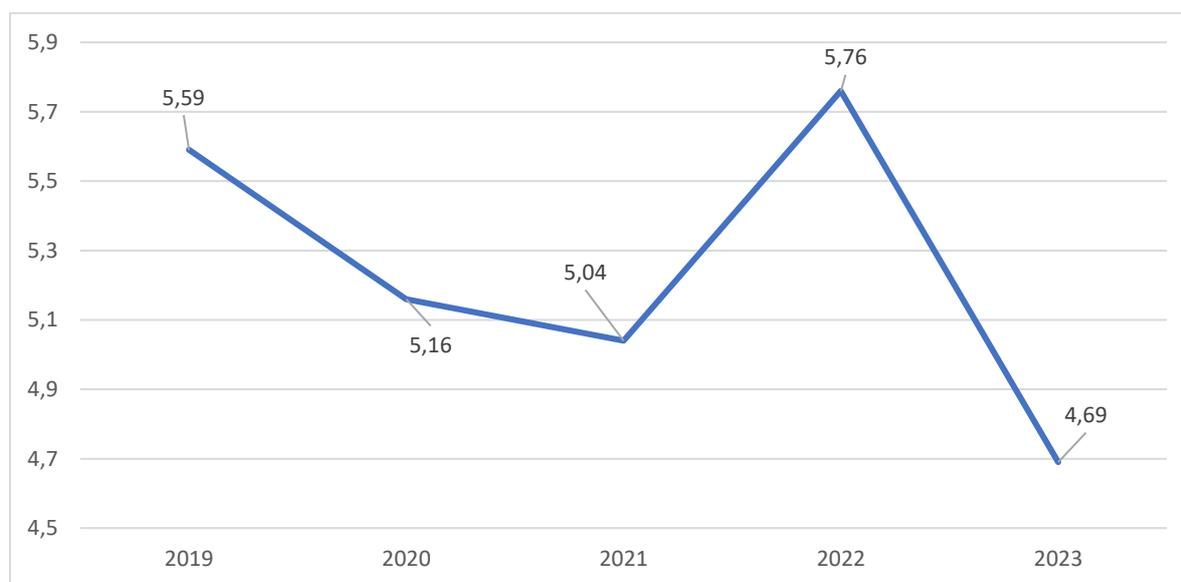
Hébergement avant le placement



5.3. Mineurs sortis en 2023

Nous comptabilisons 17 mineurs sortis en 2023 dont 10 ont réalisé l'intégralité de la mesure et 7 sont sortis en cours de placement. Sur ces 7 jeunes, 5 mineurs ont fugué et 2 mineurs ont été placés en détention.

Durée moyenne du placement



5.4. Prise en charge scolaire et projet d'insertion

- Les apprentissages scolaires dans le placement du jeune

Lors du placement du jeune sur une période de six mois, trois phases émergent :

Sur la première phase, trois étapes sont importantes. Tout d'abord, une évaluation diagnostique portant sur les compétences à valider au Certificat de Formation Générale (CFG) est réalisée. Cette évaluation est adaptée en fonction du niveau du mineur accueilli. Deux niveaux sont donc proposés pour identifier le niveau scolaire du jeune.

Sur la base de ces résultats et d'un échange sur le parcours de l'élève, le projet individuel de formation (PIF) est créé. Il sera complété tout au long du placement. Il s'agit d'un outil qui va permettre d'assurer le suivi du projet du mineur. Il comprend différentes parties : les différents partenaires, le parcours scolaire, les résultats de l'évaluation diagnostique, les besoins de l'élève, les objectifs qui en découlent ainsi que les actions à mettre en œuvre, un suivi détaillé des temps de scolarité (contenu et observation), le suivi du projet de placement, les mises en stage éventuelles, les écrits bilans et enfin les attestations et diplômes obtenus. Ce document permet de suivre l'évolution de l'élève tout au long du placement que ce soit sur le plan scolaire

ou sur son projet personnalisé. Une grille d'évaluation du comportement de chaque élève sera également complétée en fonction de l'observation qui sera faite en classe afin d'identifier les besoins éducatifs particuliers de chaque élève et de mettre en place les adaptations correspondantes.

Lors de la seconde phase du placement, une programmation personnalisée des temps scolaires est établie dans le but de remettre à niveau et /ou de consolider les compétences non acquises. Cette programmation est faite en fonction des besoins éducatifs particuliers identifier lors de la première phase. Par exemple, si l'élève a du mal à pouvoir rester assis, il sera possible d'aménager la salle de manière à privilégier des déplacements ou encore de mettre en place des chambres à air aux pieds des chaises pour permettre aux élèves d'être en mouvement tout en étant assis.

En fonction du projet du jeune plusieurs options sont possibles :

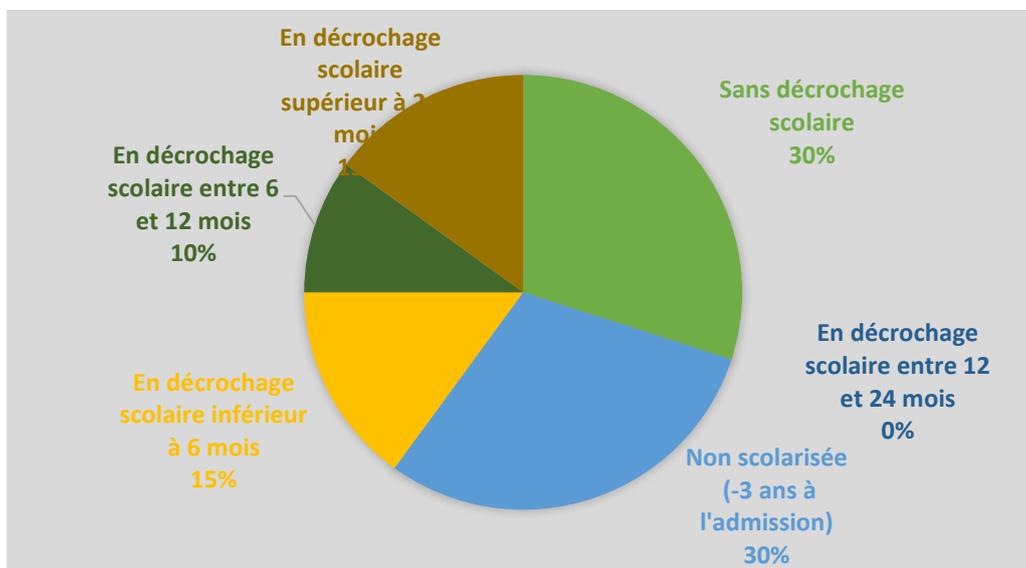
- La préparation d'un examen est envisageable (CFG, CAP, DNB, DNB Pro, etc.)
- Une reprise de la scolarité dans un établissement aux alentours du CEF proposant la formation initiale du jeune
- Des stages découvertes d'une semaine organisés avec les lycées professionnels aux alentours du CEF (ex : le lycée professionnel François Mansart à Thizy)
- Des stages en entreprise d'une ou plusieurs semaines.

Enfin sur la troisième phase de placement, le projet de l'élève est finalisé par son évaluation lors d'un séquentiel et par le passage de relais aux différents partenaires qui vont intervenir par la suite auprès des élèves. Il peut s'agir de l'établissement d'origine ou d'un établissement scolaire/formation recherché lors du placement soit sur la base d'un cursus classique soit d'un apprentissage avec un employeur. Des orientations non scolaires sont également possibles.

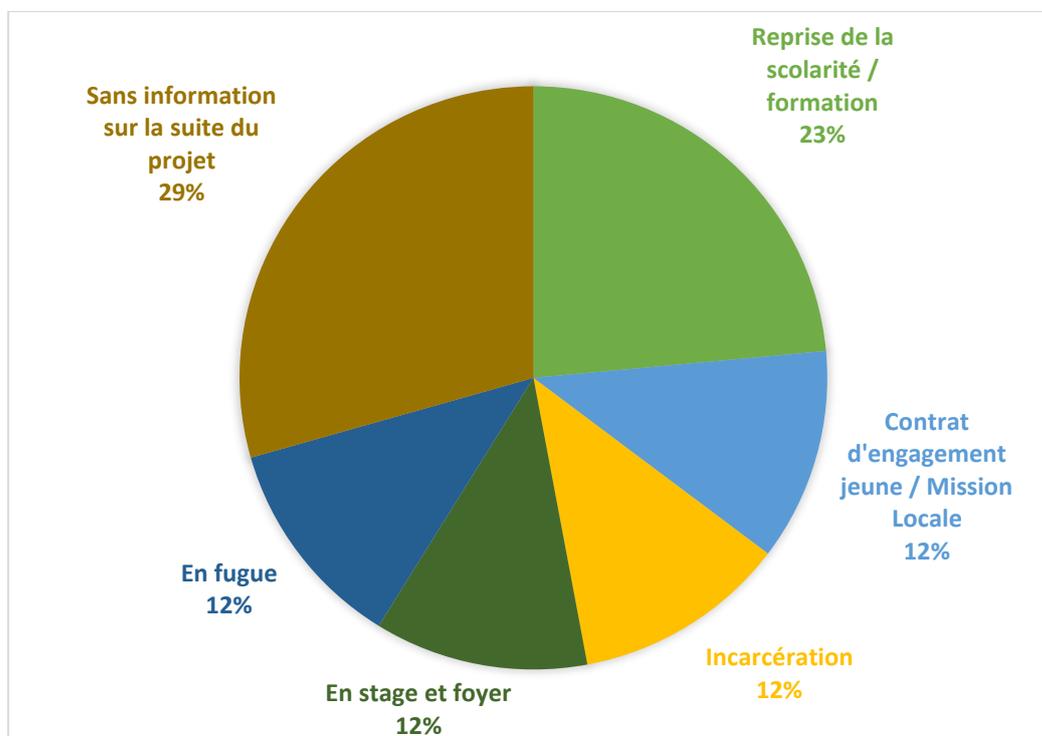
En fin de placement, chaque jeune récupère le contenu des activités réalisées durant le placement.

Sur la base de l'année 2023, vous trouverez ci-dessous les données répertoriées :

1) Les mineurs entrés au CEF en 2023 : 20 jeunes



2) Les mineurs sortis du CEF en 2023 : 17 jeunes



Sur les vingt jeunes pris en charge sur l'année 2023, neuf élèves ont été inscrits au CFG. Au final, huit jeunes se sont présentés aux épreuves. Tous les candidats présents ont pu obtenir leur examen et ainsi leur diplôme.

Les projets de sortie sont préparés durant les différentes étapes de placement lors des synthèses. Le projet est articulé entre le référent de parcours en établissement et le référent de milieu ouvert dans le cadre d'un projet commun de prise en charge (PCPC). Les modalités de suivi et d'évaluation à la sortie du dispositif sont mises en œuvre par le milieu ouvert de la PJJ.

Les projets de fin de placement opérés en 2023 sont les suivants :

- 3 jeunes ont été rescolarisés dont 1 en lycée général, 1 en lycée d'enseignement professionnel et 1 en centre de formation
- 1 jeune a intégré un centre EPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi)
- 2 jeunes ont été orientés en contrat d'engagement jeune (CEJ)
- 2 jeunes ont entrepris un stage et ont été embauchés en CDI
- 2 jeunes ont été placés en détention provisoire suite au non respect de leurs obligations

- Le projet personnalisé dans le placement du jeune

A son arrivée, le jeune est reçu par le référent de parcours. Cette référence est assurée en binôme avec la coordinatrice insertion. L'objectif est de formaliser un projet personnalisé pour chaque jeune qui correspond à son parcours et à son projet de fin de placement. Un éducateur référent peut être nommé. Mais compte tenu des difficultés RH que nous avons rencontrées cette année il a été difficile de maintenir les éducateurs référents.

Le DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) est formalisé sous format papier dès le premier mois de placement. Il est par la suite, complété pendant les trois synthèses qui sont planifiées avec la mise en avant des objectifs visés à chaque fois et la rédaction d'avenant correspondant.

Un PCPC est également rédigé entre les différents partenaires afin de permettre une répartition des missions entre les divers acteurs gravitant autour du jeune. Le premier acteur est l'éducateur de milieu ouvert de la PJJ, le second est le CEF et enfin suivant les dossiers, un troisième acteur peut être présent et notamment le référent ASE pour les mineurs bénéficiaires de mesures civiles en assistance éducative.

Le projet personnalisé du jeune est travaillé lors de temps spécifiques et balisés sur l'emploi du temps. Il s'agit en générale de séances en individuel principalement avec la référente de parcours ou la coordinatrice insertion. Si un éducateur référent est nommé, il peut effectuer les accompagnements sur les différents rendez-vous du mineur et participer à l'élaboration de l'écrit en ce qui concerne l'évaluation du comportement du jeune sur les temps quotidiens.

Ce projet personnalisé est rédigé en reprenant les trois périodes du placement du jeune, avec des supports correspondants à chaque phase.

Période 1 : Travail administratif et judiciaire / Observation et première évaluation du jeune (récupération des diplômes et des bulletins scolaires)

Période 2 : Démarche vers l'insertion / Elaboration du projet / CV / lettre de motivation (la correction et la mise en forme de la lettre de motivation et du CV)

Période 3 : Finalisation du projet / Séquentiel / Evaluation / Passage de relais (contact du centre de formation ou de l'école si le projet du jeune est de reprendre le cursus scolaire ou débiter un apprentissage)

Pour aider l'équipe pédagogique à rédiger le projet personnalisé, un support a été conçu sous la forme d'un classeur numérique. Il existe également au format numérique dans chaque dossier de jeune. Il comporte différents axes de travail, énumérés ci-dessous :

- Travail sur l'aspect administratif et judiciaire
- Travail sur l'aspect judiciaire (audience et convocation)
- Travail sur le devoir civique
- Travail pédagogique
- Travail sur le projet de fin placement

- Les projets éducatifs programmés en 2024

Quelques projets nouveaux sont en cours d'élaboration pour l'année 2024.

Un projet autour des compétences psychosociales – Dilemme moral et débat

- Un projet « Parcours du goût »
- Les rencontres sportives annuelles
- Les journées portes ouvertes
- La visite de l'Assemblée Nationale
- Remettre en place le mois de la culture au mois de septembre (Journées « Patrimoine »)

6. Accompagnement médico-psychologique

6.1. Le suivi médical

Afin de concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de santé de la DPJJ, des protocoles spécifiques mis en place les années précédentes ont été maintenus.

- *Bilan médical d'entrée*

Dans les jours suivants l'arrivée d'un jeune, celui-ci est vu par un médecin généraliste du Centre Municipal de Santé d'Amplepuis afin de revoir son historique de santé, et évaluer son état de santé du moment. Le médecin peut alors poursuivre ou engager les démarches de soins nécessaires et établir les certificats médicaux pour la pratique des diverses activités mises en œuvre au CEF.

Ce premier rendez-vous médical est également l'occasion de réaliser les démarches administratives sanitaires requises pour faciliter ensuite le suivi médical et la gestion des frais inhérents au parcours de soin qui pourrait être activé au cours de son placement.

- *Bilan de Santé*

Au cours du placement, un bilan de santé est organisé en collaboration avec le Centre ISBA Santé Prévention de Lyon dans le cadre du partenariat entre la CPAM et la COR – Communauté d’Agglomération de l’Ouest Rhodanien.

Ce bilan de santé permet un examen préventif personnalisé complet via divers examens cliniques et entretiens personnalisés avec le médecin.

Soins dentaires

Une majorité des mineurs arrivant au CEF nécessite des soins dentaires. Pour plusieurs d’entre eux, ces soins dentaires essentiels sont majeurs et requièrent plusieurs rendez-vous. Nous observons une réticence à la prise en charge de ces mineurs par certains chirurgiens dentaires, ces mineurs relevant de la Complémentaire de Santé Solidaire (ancienne CMU – Couverture Maladie Universelle) dans le cadre de leur placement au CEF.

- *La mallette Santé*

Peu après l’arrivée d’un mineur au CEF, une mallette Santé nominative est constituée, regroupant tous les documents nécessaires en cas de nécessité de consultations médicales ou d’hospitalisation. Cette mallette Santé est à disposition de tout professionnel de l’équipe éducative qui accompagnerait un mineur dans une démarche de santé programmée ou non.

- *Les dossiers sanitaires*

Les dossiers sanitaires de chaque mineur sont composés d’une partie papiers et d’une partie informatique.

Dans le dossier matérialisé sont archivés tous les documents relatifs à la situation sanitaire du mineur. Ce dossier est archivé avec le reste du dossier général au mineur après son départ définitif du CEF.

Toutes les informations relatives au suivi sanitaire du mineur sont enregistrées dans le dossier dématérialisé.

6.2. Le suivi psychologique

Lors de l’arrivée de l’adolescent, la psychologue reçoit ce dernier en entretien d’accueil dans les jours qui suivent afin de lui présenter l’accompagnement médico-psychologique dont il va pouvoir bénéficier au sein du CEF.

Ce suivi s’appuie dans un premier temps sur des entretiens individuels. Ces entretiens sont hebdomadaires et obligatoires pour tous les adolescents placés. Chaque adolescent est tenu de rester en entretien 20 minutes au minimum ; en moyenne leur présence se tient sur 40 minutes. La présence est donc obligatoire, mais pas la parole. Rendre malléable la durée des entretiens mais aussi la fréquence en pouvant proposer deux entretiens par semaine aux adolescents, permet de s’adapter à la temporalité

de l'adolescent. Notre première tâche est un travail autour du lien avec le jeune : un lien de confiance qui lui permet de dépasser le caractère obligatoire de ces rencontres afin qu'il puisse s'approprier l'espace des entretiens.

L'espace des entretiens se propose comme un espace d'expression libre. L'expression peut se faire autant du côté d'un échange que par le biais d'une médiation (dessin, pâte à modeler, jeux) lorsque le jeune se trouve dans une difficulté à verbaliser ce qui peut faire souffrance chez lui.

Cet espace des entretiens donne la possibilité à l'adolescent d'interroger ce qu'il vit, ses relations aux autres, son histoire familiale, ses comportements, son mode de fonctionnement, les actes qui l'ont amené au CEF, ses projets pour l'avenir, ainsi que les questionnements propres à l'adolescence. Ces temps de rencontre également permettent aussi d'amorcer un travail d'orientation vers des partenaires extérieurs au CEF.

6.3. Parcours de soin « Conduites addictives »

Ce parcours de soins est proposé par la psychologue, spécialisée en addictologie, afin de donner la possibilité aux adolescents d'évaluer leurs consommations de produits et/ou leur utilisation d'internet, des jeux vidéo. Cet espace de parole hebdomadaire pourra leur permettre de venir aussi questionner le rôle des consommations de produits et/ou l'utilisation qu'il peuvent avoir des écrans.

Afin de favoriser les échanges, des questionnaires, des outils pourront être proposés en fonction de la problématique de l'adolescent et de ses questionnements.

Ces prises en charge en relation duelle s'appuieront sur la pratique de l'entretien motivationnel qui permet de se centrer sur l'adolescent afin de faire émerger et renforcer la motivation au changement. Le mineur a alors un part active dans la décision de changer ce qui va favoriser sa responsabilité propre.

Ces rencontres pourront leur permettre d'explorer le pour et le contre de leurs consommations en lien avec leurs objectifs, leurs valeurs personnelles.

Ce parcours de soin est bien sûr pensé avec les partenaires de l'addictologie qui peuvent intervenir sur le suivi du jeune selon les problématiques rencontrées.

6.4. Les orientations

Structures/ professionnels	Nombre de jeunes
Permanence infirmier pédopsychiatrique	15
CSAPA	3
(Moi(s) sans tabac nombre de jeunes reçus)	9
CMP	1

6.5. Sophrologie

Au cours de l'année 2023, des séances de sophrologie ont pu être proposées aux adolescents placés au sein du CEF. Ces ateliers collectifs étaient encadrés par une professionnelle extérieure.

La sophrologie est un ensemble de techniques qui vont agir sur le corps et l'esprit. Les techniques utilisées permettent de prendre du temps pour soi, pour se détendre. Ces ateliers donnaient aussi la possibilité aux adolescents d'agir sur les états de tensions internes que l'usage de produits psychoactifs pouvaient d'habitude venir soulager.

6.6. Permanence d'un infirmier

Une permanence mensuelle s'est tenue par la présence d'un infirmier du secteur psychiatrique. Cette permanence a permis aux adolescents soumis à une obligation de soins, en lien avec leurs passages à l'acte, ou les adolescents dont il aura été identifié qu'une rencontre serait bénéfique au regard des observations recueillies par l'équipe du CEF pourront ainsi être reçus. Cette permanence au sein de la structure peut aussi amener les adolescents à dépasser leurs réticences quant à se rendre dans un service d'un centre hospitalier relevant de la psychiatrie. Dans un deuxième temps, ces rencontres pourront permettre de faciliter de possibles orientations vers des professionnels associés à la santé mentale.

6.7. Ateliers de prévention

Des ateliers de prévention encadrés par la psychologue et des éducateurs ont pu être proposés sur le modèle de session. Les habitudes de vie sont en construction au temps de l'adolescence. La mise en place d'ateliers collectifs vise à accompagner les adolescents dans la découverte, le maintien d'un bon niveau de bien-être global. Les ateliers collectifs ont pour objectifs d'apporter des informations, un partage d'expériences afin de mettre au travail les représentations des adolescents. Ces objectifs visent aussi à développer chez les adolescents des facteurs de protections.

Les thématiques abordées étaient : l'alimentation, l'activité physique, le sommeil, les conduites à risque.

6.8. Le travail de prévention mené par les partenaires du soin

- *Centre de Soins, d'Accompagnement, de Prévention en Addictologie*

Le CSAPA de la ville de Tarare peut intervenir autant sur du suivi individuel que des actions groupales à destination des mineurs. Dans le cadre du Moi(s) sans Tabac par exemple, les mineurs ont pu bénéficier d'action de prévention et d'un suivi individuel avec une infirmière.

- *Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic*

Le CEGIDD de l'hôpital de Villefranche sur Saône propose des actions « hors les murs » pour les adolescents placés au CEF. Les actions collectives permettent la délivrance de message d'information, de prévention et la possibilité pour les mineurs de réaliser un dépistage du VIH, des hépatites virales ou d'autres IST. Les professionnels amènent les adolescents à se questionner sur la relation à l'autre, la notion de consentement, la contraception.

- *Centre de Planification et d'Education Familiale*

Le CPEF propose au sein de notre structure des actions de prévention à destination des adolescents. Durant l'année, des sessions sont pensées autour de ces thématiques : les relations amicales et amoureuses, leurs représentations de la femme, la vie sexuelle. En travaillant sur trois rencontres, cela permet aux professionnels du CPEF de créer une relation de confiance et de construire une réflexion au fur et à mesure des séances.

7. Le travail auprès des familles

- *Visite médiatisée*

Cette visite se déroule durant les premières semaines de placement de l'adolescent. Elle est conduite par l'éducateur référent et la psychologue. Elle dure 2h qui sont composées d'un temps d'échange entre l'adolescent, sa famille et les professionnels puis d'un temps où le mineur peut échanger avec sa famille sans les professionnels. Cette première rencontre permet généralement aux parents de découvrir les lieux et les professionnels qui prennent en charge leur enfant. Cette visite médiatisée permet de travailler sur la relation parents-enfant et d'observer les interactions entre les membres de la famille afin d'avoir des premiers éléments d'analyse quant au fonctionnement familial. L'idée est aussi de venir soutenir la fonction parentale en permettant, par la présence des tiers, qu'une parole circule sur le vécu de chacun.

- *Visite à domicile*

La visite à domicile est organisée en amont du premier droit de visite et d'hébergement dont peut bénéficier le mineur. Cette visite est encadrée par l'éducateur référent du mineur et la psychologue. Ce temps d'échange est pensé dans « l'aller-vers » la famille. L'objectif est d'aller à la rencontre des parents avec les professionnels et l'adolescent afin de poursuivre le travail de soutien. Ce temps va donner la possibilité de projeter chaque membre de la famille sur le retour de l'adolescent au domicile et d'accès le travail sur l'écoute des inquiétudes et les attentes de chacun en lien avec les obligations judiciaires.

8. Projets transversaux

Expérimentation d'interventions en lien avec les compétences psychosociales

Ces interventions sont encadrées par la psychologue et la professeure des écoles.

Groupe Contes

Le conte est un récit court d'aventures imaginaires qui mets en scène différents personnages. Il est présent partout dans le monde et de tradition se transmet oralement. Le conte raconte une infinité de « possibles ». Il paraissait donc intéressant de proposer cette médiation aux adolescents car elles les projettent dans un monde imaginaire qui vient faire écho à leurs vécus propres. Ils peuvent alors plus aisément les évoquer en les déplaçant sur les personnages des contes. De plus ce groupe donnerait la possibilité aux adolescents de s'essayer à la lecture devant un petit groupe et de faire évoluer leurs pensées sous le regard de l'autre.

Projet Graph « Le Petit Prince »

Il s'agit d'un projet transversal qui a permis aux jeunes présents au CEF de découvrir l'histoire du Petit Prince en scolarité. Ils ont également pu travailler sur l'histoire de son auteur Antoine de Saint Exupéry et enfin ils ont découvert l'évolution de l'aviation de ses débuts à nos jours. Conjointement, avec l'éducatrice technique, les adolescents ont pu réaliser une maquette de l'avion du « Petit Prince ». Au final, un graph a pu être conçu et réalisé sur le mur de l'entrée du CEF sur la même thématique. Un intervenant a pu ainsi leur apprendre à dessiner et utiliser les bombes de peintures.

Projet « Débat d'actualité »

En lien avec la psychologue et l'enseignante du CEF ce projet ayant pour objectif de développer les compétences psychosociales des jeunes a pu être mis en place. Quatre séances ont été réalisées sur quatre thématiques liées à l'actualité qui sont : l'affaire Pierre Palmade, la réforme des retraites, les commémorations et la différence des genres/ la communauté LGBT. Les jeunes ont pu débattre autour de ces sujets sur une première partie et par la suite des apports théoriques ont pu être effectués.

9. Perspectives 2024

➤ **Poursuivre et renforcer le plan d'action RH :**

- Mise en œuvre de campagnes de communication ciblées
- Actions partenariales avec France Travail
- Intervention auprès des écoles et des centres de formation de l'action sociale
- Participation aux forums des métiers
- Mobilité interne en fonction des possibilités

➤ **Accompagner les professionnels dans le développement de compétences spécifiques :**

- Participation des nouveaux professionnels à la Formation d'Adaptation à l'Emploi (FAE) du PTF de la PJJ
- Création d'ACOLEA développement : Organisme de formation et plateforme ressource en étroite collaboration avec les centres de formation du travail social et les universités. Développement de modules de formation adaptés aux besoins individuels et collectifs des acteurs de terrain

➤ **Développer la promotion et l'éducation à la santé**

- Recrutement d'un infirmier
- Actualisation des protocoles de fonctionnement visant à améliorer le suivi des traitements
- Renfort des actions de sensibilisation et de prévention contre l'usage de stupéfiants

➤ **Favoriser la dynamique de secteur**

- Comité de direction élargie et réunion de secteur mensuelle
- Définition des objectifs stratégiques et déclinaison des plans d'action opérationnels,
- Développement de projets transversaux (projets éducatifs, référentiel pédagogique, formations, codéveloppement),
- Partage des « bonnes pratiques professionnelles »
- Harmonisation des outils, des méthodes et des process